

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 FEVRIER 2021

Le onze février deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Labergement-Sainte-Marie s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Ludovic MIROUDOT.

Etaient présents : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Monsieur Patrick THOMET, Madame Sophie VOEGTLIN-LAMBERT, Monsieur Régis ROBBE, Madame Pascale FOULLE, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Madame Christiane FERRÉ, Monsieur Philippe TOURNIER, Madame Gaëlle SIMON, Monsieur Mickaël MARGUIER, Monsieur Bruno SERENA, Madame Jacqueline DREZET, Madame Marie-Hélène TRIMAILLE, Monsieur Daniel PASQUIER.

Le Maire accueille les conseillers dans la nouvelle salle du Conseil, dans les locaux rénovés au 7 grande rue.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis ROBBE

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2020.

Demande de modifications de Monsieur Daniel PASQUIER ; à savoir :

Point N° 2

- Hangar la Boissaude :

Mr Pasquier après recherche, précise que ce bâtiment avait fait l'objet d'une convention et d'une délibération en date du 27 février 2009 qui indiquait :

" le Conseil après en avoir délibéré accepte de mettre à disposition à titre gratuit le hangar attenant à la ferme de la Boissaude à l'effet d'y entreposer un dameur. Il précise que tous les frais de fonctionnement, de travaux divers et d'entretien seront à la charge de la communauté de commune du Mont d'Or et 2 lacs "

Point N°8

- Demande du Cellier du Lac et de l'auto école Sainte Marie :

"Madame Trimaille et Monsieur Pasquier sont favorables à la remise de 50 % du loyer pour les commerçants liés par un bail commercial à la commune.

M Régis ROBBE s'étonne de cette position alors que Mme Trimaille et M Pasquier avaient refusé lors d'une précédente séance, de participer au FSL (fond de solidarité logement).

A cela M Pasquier répond que comme pour le FSL, il préfère qu'une aide soit directement versée aux publics de locaux concernés plutôt qu'à une structure qui ne rétrocède qu'une faible partie des sommes versées , au niveau local.

Il précise également, que la commune verse déjà au titre du FNGIR une contribution de solidarité qui correspond à 25 % de la fiscalité annuelle levée par la commune.

Mr Bruno SERENA demande si les commerces ont bénéficié des aides gouvernementales.

Mr Pasquier répond qu'à sa connaissance l'auto école Sainte Marie en a bénéficié.

Il est proposé de concéder une remise de 50 % du montant des loyers pour les baux commerciaux qui lient la commune.

2 – Taxe parking :

Le maire propose d'instaurer une taxe parking sous la forme d'une taxe d'aménagement sectorielle afin de permettre la création de nouveaux logements qui n'auraient pas la possibilité foncière de créer du stationnement.

M Daniel Pasquier soulève l'éventualité d'un risque pour la commune d'être contrainte d'accepter tous les permis de construire dès lors que le pétitionnaire payerait cette taxe. Dans l'attente de plus de renseignements, la décision est reportée à une date ultérieure.

3 – Ventes et échanges de terrains.

Le géomètre a borné le terrain « quartier Saget » pour que les ventes et échanges de terrains décidés lors d'une précédente séance puissent se réaliser. Les frais sont à la charge des demandeurs.

Cession M. Maxime CHAVANNE :

- 64 m² au prix du terrain constructible soit 120 €/m²,
- 72 m² au prix de 35 €/m² avec une zone non aedificandi.

Voté à l'unanimité

Echange commune / M. Philippe ROBBE :

Partie cédée par Mr Philippe ROBBE , parcelle 370 p d'une contenance de 310 m²
Partie cédée par la Commune , parcelle 506p d'une contenance de 210 m². Echange sans soulte.

M. Régis ROBBE ne participe pas au vote.

14 voix « Pour »

Cession M. Maxime MONNIER :

Cette cession sera délibérée suite au bornage qui sera effectué. Le prix proposé est celui du m² constructible, soit 120 €/m².

4 – PRIME Covid pour les agents.

Le Maire propose de verser une prime exceptionnelle pour les agents de la commune de Labergement-Sainte-Marie qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 .

M. Daniel Pasquier précise que durant le premier confinement, les agents ont travaillé un jour sur trois à tour de rôle, afin de respecter les mesures sanitaires. Il souhaite en outre, que l'équité entre agent soit respectée notamment en ce qui concerne les personnels présents en 2020 et qui ont quitté la collectivité depuis.

Le conseil donne son accord de principe pour le versement de cette prime.

Une réunion de la commission « administration-personnel » se tiendra afin de rediscuter du montant des primes et des personnels concernés.

5 – Régime indemnitaire des agents (RIFSEEP) : Proposition de modification des plafonds.

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) se compose d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent. Il a été instauré par délibération du 17 novembre 2017.

Il est proposé de modifier le plafond du RIFSEEP pour la catégorie C afin de compenser provisoirement la promotion de Mme Véronique COULOT PAGNIER en attendant sa nomination par la commission paritaire.

Le conseil reporte cette question qui sera étudiée lors de la commission « administration-personnel » qui se tiendra prochainement.

6 – Reste à réaliser : Autorisation de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote des Budgets 2021.

Il s'agit de pouvoir procéder au règlement des factures d'investissement arrivées tardivement en mairie, notamment pour la construction rénovation de la mairie avant le vote des budgets 2021.

Le Conseil donne son accord pour autoriser le règlement des dépenses d'investissement sur tous les budgets de l'exercice 2021 avant leur vote.

Voté à l'unanimité

7 – Tableau des commissions : Création d’une commission « finances ».

Afin de compléter les commissions existantes, il est nécessaire de constituer une commission « Finances ». Elle sera composée du Maire et des membres suivants :

- Mesdames Pascale FOULLE – Brigitte GARNACHE-CREUILLOT - Jacqueline DREZET et de Messieurs Philippe TOURNIER - Régis ROBBE

8 – Départ de Mme Esperanza CAPELLI / Recrutement d’un agent contractuel.

Mme Esperanza CAPELLI a donné sa démission qui prendra effet le 17 février 2021.

Il est nécessaire de pourvoir à son remplacement. Avec les locaux de la nouvelle mairie, le temps de travail hebdomadaire s’élève à 20 h et se décompose comme suit :

école publique : 4 x 3 h – mairie : 2x 3h – périscolaire 3h, soit 20 h annualisées.

Mme Dolorès ZAPATA a proposé sa candidature.

Le conseil demande qu’une publicité soit ouverte pour ce poste vacant.

Le sujet sera évoqué en commission « administration-personnel ».

9 – Questions diverses.

- M. Figard a rencontré M. le Maire à plusieurs reprises pour lui faire part de son projet de création d’une boissellerie. Il propose d’édifier une extension au bâtiment actuel de la maison de la Réserve côté Sud.
M. Daniel Pasquier précise qu’au moment de la construction, ce bâtiment avait fait l’objet d’attribution de subvention par le Département, à la condition qu’aucune construction nouvelle ne soit édifiée sur la parcelle concernée. Cette clause a fait l’objet d’un paragraphe dans l’acte de cession.
La question a également été abordée en communauté de commune et n’a pas reçu un avis favorable.
En accord avec la CCLMHD, le conseil décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.
- Aménagement du bâtiment de la poste.
M. Philippe TOURNIER a adressé un courrier à la commune en octobre 2020.
Il souhaite louer le bâtiment de la Poste pour y établir une activité de location de vélos électriques en partenariat avec « Jurassik tour » et « Bike solution » ainsi que l’ouverture d’un café des Ages. Il propose de présenter son projet au Conseil prochainement.
- Mise à jour des réseaux AEP (Assainissement, Eaux Pluviales) par SOPRECO.
Les plans informatisés des réseaux communaux seront mis à jour par la société SOPRECO en concertation avec les services de la CCLMHD.
- Médaille communale à Madame Marie-Hélène TRIMAILLE.
La médaille d’honneur communale est destinée à récompenser l’ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales et leurs établissements publics.
Le Maire propose de décerner la médaille d’honneur communale d’argent à Mme Marie-Hélène Trimaille qui à ce jour totalise 20 années de mandats communaux.
Le Conseil est favorable à cette proposition.
- Toit de la Citerne lieu-dit «la Blonay » sur le territoire de la commune de Rochejean.
Devis pour rénovation de la Citerne « la Blonay » qui semble élevé.
Le maire fait part au Conseil du devis de l’entreprise Thionnet pour la réfection du toit de la Citerne lieu-dit «la Blonay » proposé par l’entreprise THIONNET. Ce dossier est éligible à 40 % de subvention financé par le Parc régional du Haut Jura (PNR). Le Conseil décide de se donner le temps de la réflexion.

- Réfection du bardage bois de l'école publique des deux lacs
Le maire fait part au conseil du devis de l'entreprise D'HOUTAUD Raphaël pour la réfection du bardage en composite (canexel) qui s'élève à 17 000 € HT.
- Le planning des séances de conseil municipal pour 2021 est établi et sera distribué aux conseillers.
- Demande de Mme Marie-Hélène TRIMAILLE qui souhaite connaître les horaires de travail des agents administratifs. Les horaires actuels sont de 7h à 16h sauf le jeudi où se tient une permanence au public de 16h à 18h.
Mmes Drezet et Trimaille ainsi que M. Pasquier souhaitent une présence d'une au moins des secrétaires jusqu'à 18h afin de répondre aux besoins des administrés et conseillers municipaux qui travaillent.
- Personnel communal :
M. le Maire fait part au Conseil de la démission de M. Jordane ROY. Son départ est prévu au 30 avril 2021.
Il informe également le conseil de l'arrivée de Jean REY (agent technique) en remplacement de Monsieur Jérôme VADROT et de Anne-Sophie Meunier (agent administratif) en remplacement de Monsieur Yves QUERRY qui ont intégré les effectifs de la commune au 1^{er} février.

Séance levée 21 h 45.

Le Secrétaire de séance,
Régis ROBBE



LE MAIRE,
Ludovic MIROUDOT

